PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

SAINT-SORLIN-DE-MORESTEL

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Une consultation du public d'une durée de trois mois est prescrite du mardi 1er décembre 2026 à 08 heures 30, au lundi 1er mars 2027 à 17 heures inclus

Elle porte sur le projet suivant : Stabilisation d'un ouvrage hydraulique permettant une répartition des débits entre le cours d'eau Valancey et la carrière à Saint-Sorlin-de-Morestel, et sera conduite par M. Jean-Yves BOURGUIGNON désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. Patrick JANOLIN, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Des renseignements peuvent être pris :
- auprès du commissaire enquêteur lors de des permanences,
- auprès du pétitionnaire en charge du projet aux coordonnées suivantes : Communauté de communes des Balcons du Dauphiné - MERIAUX Germain - 100, allée des Charmilles 38510 Arandon-Passins germain.meriaux@balconsdudauphine.fr.

Pendant la durée de la consultation, le dossier, susceptible d'être complété au fur et à mesure de cette procédure, est disponible :
- sur le site internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7815/
- sur support papier à la mairie de Saint-Sorlin-de-Morestel aux jours et heures d'ouverture.

Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur le site internet dédié à la consultation mentionné ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation. Seront également rendus publics les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.

Les observations et propositions du public peuvent être, jusqu'au dernier jour de la consultation :
- formulées sur le registre dématérialisé disponible sur le site dédié à la consultation cité ci-dessus, par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-7815@registre-dematerialise.fr,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur mairie de Saint-Sorlin-de-Morestel – place du 08 mai 1945 – 38510 Saint-Sorlin-de-Morestel en mentionnant « Consultation du public Stabilisation d'un ouvrage hydraulique permettant une répartition des débits entre le cours d'eau Valancey et la carrière - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie de Saint-Sorlin-de-Morestel,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences à la mairie de Saint-Sorlin-de-Morestel aux jours et heures fixés ci-dessous :
    - le vendredi 29 janvier 2027 de 09 heures à 12 heures,
    - le mercredi 10 février 2027 de 08 heures 30 à 11 heures 30.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

Les observations et propositions remises par écrit ou formulées oralement au commissaire enquêteur ou adressées par voie postale seront consignées par le commissaire enquêteur sur le site dédié à la consultation.

Le commissaire enquêteur organisera, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants, deux réunions publiques dans la salle communale - place du 08 mai 1945 - 38510 Saint-Sorlin-de-Morestel :
- réunion d'ouverture, le vendredi 11 décembre 2026 de 17 heures à 20 heures,
- réunion de clôture, le samedi 20 février 2027 de 09 heures à 12 heures.

À l'issue de la consultation du public, l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus est la préfète de l'Isère.

Le commissaire enquêteur rendra public, sur le site dédié à la consultation, son rapport, assorti de conclusions motivées au plus tard à la date de la décision de la préfète et pendant une durée d'un an.